



RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LEUR VILLE

POLITIQUE : Soutien aux initiatives citoyennes des 16-25 ans stéphanois : Bourses ID'Jeunes

TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

OBJECTIFS

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Contribuer à une meilleure cohésion sociale en favorisant l'expression des initiatives citoyennes de la jeunesse stéphanoise,
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté et l'amélioration des conditions de vie pour les jeunes du territoire,
- Soutenir la dynamisation des campus stéphanois et l'amélioration des conditions de vie étudiante
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

→ Type de bénéficiaires :

- Jeunes, groupes de jeunes 16-25 ans structurés ou non en association, résidants, apprentis ou étudiants à Saint-Étienne,
(- Pour les groupes, au moins la moitié des membres devront répondre à ce critère pour être recevables.)

Possibilité d'attribuer une mention « projet de grande envergure » afin de soutenir des projets dont le caractère innovant et citoyen présente un impact particulier pour le territoire et dont le budget est au moins supérieur à 6 000 €. Cette mention permettra de déroger à la règle de plafonnement, les projets pourront par conséquent se voir attribuer une bourse supérieure à 1 500 €.

→ Type de projet :

- Ponctuels présentant un intérêt communal,
- Sont financés les projets se déroulant exclusivement à Saint-Étienne,
- Champs concernés : culture, solidarité, sport, développement durable, santé, conférences, lien social...

Sont exclus :

- Projet à caractères lucratifs et commerciaux, galas, voyages de classes, d'études, licences sportives,
- Projet portés par des structures autres qu'associations composées majoritairement de jeunes de moins de 25 ans (amicales laïques, centres sociaux...).

→ Composition du dossier :

- Dossier de demande dûment rempli expliquant le projet, avec budget prévisionnel et pièces administratives (RIB, déclaration en préfecture et Numéro de SIRET pour les associations, photocopie de la carte d'identité des porteurs de projets).
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration

→ Calendrier de dépôt :

- 6 commissions annuelles

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer
au service Jeunesse - Vie Etudiante,
6, rue de la Résistance
à Saint-Etienne
ou **téléchargeable sur internet :**
saint-etienne.fr/saintE-et-vous/jeunesse/participer/bourse-aux-projets-id-jeunes

Dossier à déposer à la Mission Jeunesse -
Vie Etudiante
6 rue de la Résistance
42000 Saint-Etienne

CONTACT

Service Jeunesse - Vie Étudiante
Cyril LOGUASTO
Tél. 04 77 48 77 09
Email : cyril.loguasto@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Acompte de 80% maximum au démarrage du projet,
Solde après réalisation du projet selon échéancier défini conjointement avec le demandeur.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Présenter un intérêt local,
 - Contribuer à l'enrichissement de l'offre culturelle et sportive du territoire en facilitant notamment l'accès ou la découverte pour les publics bénéficiant de peu de moyens,
 - Favoriser l'amélioration des comportements en matière de santé et la prévention des conduites à risque en tous domaines : conduites addictives, sécurité routière...
 - Participer à la lutte contre les inégalités et les discriminations sur le territoire stéphanois, au développement durable et à l'éco-citoyenneté,
 - Présenter un caractère innovant et citoyen particulièrement intéressant pour le territoire.
- Le montant de l'aide attribuée par la Ville est limité à un maximum de 1 500 € et ne pourra excéder 50% du budget total de l'opération.

RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LEUR VILLE

POLITIQUE : Accompagner l'engagement citoyen des jeunes

TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

OBJECTIF

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Soutenir les initiatives locales qui visent à accompagner l'engagement citoyen des jeunes stéphanois, notamment en matière de cohésion sociale.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- | | |
|--|--|
| → Type de bénéficiaires :
Associations loi de 1901 | - PV de la dernière Assemblée générale signé du président |
| → Type de projet :
Fonctionnement général des structures | - Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos |
| → Composition du dossier :
- Dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156*03. | - Compte rendu des Conseils d'Administration |
| | → Calendrier de dépôt :
Dépôt jusqu'à fin septembre pour les subventions annuelles, en cours d'année pour les projets exceptionnels. |

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- L'intérêt local incontestable
- L'impact réel des initiatives – facteurs quantitatifs : nombre de jeunes touchés, nombre de bénéficiaires indirects
- Les garanties de résultats, notamment la structuration et le professionnalisme
- La stratégie de communication et la valorisation de l'intervention municipale

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à déposer
au service Jeunesse - Vie Etudiante,
6, rue de la Résistance 42000 Saint-Etienne
ou **Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une associa-**

PERSONNE À CONTACTER

Roland GENTILINI
Tél. 04 77 48 78 55
email : roland.gentilini@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Selon conventionnement.

RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LEUR VILLE

POLITIQUE : Amélioration des conditions de vie étudiante sur le territoire

TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

OBJECTIFS

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Soutenir les initiatives qui contribuent à faciliter l'accès à la culture et au sport des étudiants stéphanois,
- Soutenir les actions qui contribuent à dynamiser la vie de campus à Saint-Étienne.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- | | |
|--|--|
| → Type de bénéficiaires :
Associations loi de 1901
Établissements publics | - PV de la dernière Assemblée générale signé du président |
| → Type de projet :
Fonctionnement général des structures. | - Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos |
| → Composition du dossier :
- Dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156*03. | - Compte rendu des Conseils d'Administration |
| | → Calendrier de dépôt :
Dépôt jusqu'à fin septembre pour les subventions annuelles, en cours d'année pour les projets exceptionnels. |

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Présenter l'intérêt local incontestable,
- L'impact réel des initiatives (facteurs quantitatifs : nombre de jeunes touchés, nombre de bénéficiaires indirects),
- Les garanties de résultats, notamment la structuration et le professionnalisme,
- La stratégie de communication et la valorisation de l'intervention municipale.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer
au service Jeunesse-Vie Etudiante,
6, rue de la Résistance
42000 Saint-Etienne
ou **Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».**

PERSONNE À CONTACTER

Roland GENTILINI
Tél. 04 77 48 78 55
email : roland.gentilini@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Selon conventionnement.